



La roche sur yon, le 09 novembre 2022

## **Règlement des 100 miles du RCY éditions 2023**

### **1/8 piste Classique de la roche sur yon**

Le Racing car yonnais organise sa première endurance de 100 miles de voitures radio commandées en voitures piste 1/8ème classique. Cet évènement se déroulera le 24 et 25 juin 2023 sur la piste du RCY.

Les essais libres se dérouleront le samedi 24 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h, le dimanche matin 25 juin, 2 qualifications d'une durée de 15 minutes, départ de l'endurance à 14h.

Le départ est fixé au 25 juin à 14h et l'arrivée sera prononcé au terme du passage sur la ligne de la voiture du premier équipage aillant parcouru 100 miles soit 533 tours. La remise des prix se fera de 17h30 à 18h.

Cette endurance de 100 miles est ouverte à tout passionné de l'échelle 1/8 classique thermique et brushless, c'est l'occasion de vivre un Week-end dans un esprit amical et de peaufiner votre team avant les 6h de Limoges.

La course est ouverte au détenteur d'une License FFVRC.

Nous vous invitons à prendre connaissance et à lire attentivement ce règlement. Pour vous inscrire, vous disposez du bulletin d'inscription disponible en téléchargement à l'adresse :

<http://racing-car-yonnais.com/wordpress/> dans l'onglet compétition/endurance

Ou sur demande par courriel à : [alexis.joguet2601@gmail.com](mailto:alexis.joguet2601@gmail.com)



### **Art.1 : Composition d'un équipage**

Un équipage sera composé de 6 personnes maximum pilote et mécano inclus. Le nombre de pilotes est libre ainsi que le temps de pilotage de chacun. Pour la bonne identification sur le bulletin d'inscription, il conviendra de préciser à l'inscription la qualité de chacun, sachant qu'un pilote peut également être mécanicien, dans ce cas l'inscrire comme pilote.

**Une inscription en tant que mécanicien ne permet pas l'accès au pilotage sur la piste.**

Pour des raisons de sécurité et afin de ne pas gêner les mouvements des concurrents dans les stands, seules les personnes porteuses d'un badge seront admises à circuler dans les stands. Concernant les accompagnateurs, chaque équipage disposera de badges invités dont le nombre est à préciser à l'inscription ou au plus tard 1 mois avant la course. **Seules les personnes inscrites en tant que pilote ou mécanicien pourront intervenir sur le matériel ou en piste. En aucun cas un accompagnateur ne pourra intervenir sur la mécanique ou aider l'équipage déclaré à l'inscription. Si un pilote doit se faire remplacer durant la course pour raison médical ou autre, il ne pourra pas reprendre sa place. En cas de non-respect de cette règle, l'équipage s'expose aux sanctions prévues à l'article 12.**

### **Art.2 : Montant de l'inscription**

Le montant de l'inscription est fixé à 100 €

- Le dossier d'inscription peut être accompagné d'un chèque de 100€ correspondant au montant de l'engagement.

- Le dossier d'inscription pourra être numérique et renvoyé par email à l'adresse de l'organisateur : [alexis.joguet2601@gmail.com](mailto:alexis.joguet2601@gmail.com) et 1 paiement « Paypal » de 100€ avec accusé de paiement à l'adresse : [contact@racing-car-yonnais.fr](mailto:contact@racing-car-yonnais.fr)



### **Art.3 : Nombre d'équipages et règles d'inscription**

Cette course d'endurance accueillera 8 équipages minimum et 12 au maximum.

La date limite des inscriptions est fixée au 30 avril 2023.

### **Art.4 : Annulation de la course**

Le nombre d'équipage est fixé à 8 minimums. **Si ce nombre n'est pas atteint au 30 avril 2023, la course sera annulée et tous les chèques reçus seront retournés sous 1 mois à chaque équipage ayant reçu sa confirmation. Ou rembourser par « Paypal ».** Le mercredi au plus tard nous nous réservons le droit d'annulé la course en fonction d'une météo extrêmes.

### **Art.5 : Accompagnateurs et personnes supplémentaires**

Toute personne supplémentaire, accompagnateur, de l'équipage voulant bénéficier de l'intendance de la manifestation et accéder à la piste, devra être précisée lors de l'inscription ou au maximum 2 semaine avant la date de la course.

### **Art.6 : Identification des équipages et accompagnateurs**

Chaque personne de l'équipage devra mentionner sa qualité de pilote ou mécanicien sur le bulletin d'inscription. Les personnes supplémentaires déclarées au maximum 2 semaines avant la course devront elles aussi adresser 1 photo d'identité pour obtenir leur badge accompagnateur, mais en aucun cas elles ne pourront être intégrées ou être considérées comme appartenant à l'équipage sous peine de sanction selon l'article 12. Les photos seront disposées sur des badges officiels distribués à chaque membre de l'équipe, autorisant l'accès à la piste et aux stands.

### **Art.7 : Voiture et contrôles**

La course est ouverte à tout possesseur de voiture 1/8ème piste thermique & BLS Classique conforme au règlement classique FFVRC à la date de l'épreuve. Le nombre de voiture par équipage est limité à 1 seule. **Aucune autre voiture entièrement montée ne sera autorisée dans les stands.** L'organisation procédera à des contrôles de manière inopinée pour vérifier la conformité et le respect du présent règlement, son non-respect pourra entraîner des sanctions mentionnées à l'article 12.

### **Art.8 : Marquage des pièces**

Tous les châssis de course seront marqués par l'organisation avant le départ de la course. **Les plaques châssis nus non utilisés seront mis en parc fermé et remis sur demande.**



#### **Art.9 : Mécanique**

Toutes les opérations de mécanique devront être effectuées dans les stands attitrés à l'équipage et **non dans l'espace réservé aux ravitaillements**. Seules les personnes portant un badge pilote ou mécanicien sont autorisées à effectuer le ramassage et à intervenir dans les stands.

#### **Art.10 : Carrosseries et couleurs**

La couleur des carrosseries sera définie avec l'accord des organisateurs et ce pour toute la durée de la course. (Les couleurs sont à préciser sur votre bulletin d'inscription). L'organisation se réserve la possibilité de faire modifier la couleur pour éviter les confusions. **Chaque équipage devra disposer d'au moins 2 carrosseries** Toutes les carrosseries seront peintes à l'identique. **Si l'équipage ne peut pas rouler avec une carrosserie peinte à l'identique de la carrosserie présentée au contrôle technique avant la course, l'équipage sera pénalisé de 5 tours par demi-heure.**

#### **Art.11 : Conditions de course**

La course se déroulera en extérieur. En cas de pluie ou piste humide déclarée par la direction de course, les types et qualités de pneus avant et arrière sont libres pour les équipages et le traitement des pneus autorisé.

#### **Art.12 : Sanctions et avertissement**

En cas de mauvais comportement en piste, dans les stands, sur le podium, sous le podium, etc, la direction de course prendra des sanctions à l'encontre du ou des équipages concernés sous forme de stop and go. La zone sera située sous les stands, voiture en main d'une durée de 2 minutes.

#### **Art.13 : Ramassage**

Le ramassage des voitures sera effectué par les membres de l'équipage. **Deux mécaniciens maximum seront tolérés sous le podium de pilotage pendant la course.** Chaque mécanicien présent sous le podium devra porter un gilet jaune.



#### **Art.15 : Règlement technique**

A la date de la course la voiture devra respecter le règlement **FFVRC 2022 disponible en téléchargement à l'adresse suivante** : <https://www.ffvrc.fr/fr/disciplines-sur-piste/1-8-thermique-piste-bis.html>

Boîte à air homologué EFRA obligatoire sur piste sèche, et libre en cas de pluie (piste déclarée humide par l'organisation)

#### **Art.16 : Transpondeur**

L'utilisation du transpondeur personnel est obligatoire. Chaque équipe devra disposer de 2 transpondeurs dont les numéros seront à communiquer obligatoirement à l'inscription. 1 transpondeur pour la course et un transpondeur de dépannage en cas de défaillance. 1 seul transpondeur sera monté sur la voiture. La vérification du bon fonctionnement des transpondeurs sera contrôlée lors des essais libres. Chaque équipage sera responsable du contrôle du bon fonctionnement de son transpondeur en course et fera son affaire d'informer le directeur de course en cas de défaillance. Sauf incident avéré du système de comptage ou de la détection générale des transpondeurs, le directeur de course ne tiendra pas compte des réclamations à ce sujet.

#### **Art.17 : Assurance**

Le RCY sera assuré pour cet évènement, néanmoins il appartient à chaque participant d'être titulaire d'une licence FFVRC et assuré individuellement. Il convient pour chacun de vérifier auprès de son organisme si son assurance personnelle couvre les risques encourus à l'occasion de ce type de manifestation. En cas contraire, le comité d'organisation décline toute responsabilité.

#### **Art.18 : Various**

Pour des raisons de risques de surtension le branchement des appareils électroménagers sera formellement interdit sur les prises électriques des stands. (Cafetière, bouilloire, four, réfrigérateur, décapeur thermique etc ...) Est également interdit les compresseurs dans les stands.

#### **Art.19 : Ouverture de la piste**

La piste sera ouverte pour des essais libres à partir du samedi de 9H 12H et de 14H à 18H, dimanche matin 8H30 ouverture de la piste 2 qualifications de 15 minutes 10H à 10H15 et 11H à 11H15, l'endurance débutera le dimanche 25 juin à 14H00 se finira à 17H00.



#### **Art.20 : Essais et numéros**

Les essais libres se déroulent sous la responsabilité des équipages et pilotes. Les emplacements dans les stands seront déterminés par le comité d'organisation et communiqués aux équipages, Deux qualifications de 15 minutes seront effectuées pour déterminer les numéros de départ. **1 seule voiture par team pourra évoluer sur la piste lors des essais/qualification/course.**

#### **Art.21 : Départ**

Le départ se fera en grille dans l'ordre des résultats des deux manches de qualifications dont les résultats seront cumulés.

#### **Art.22 : Validation des résultats**

Dès la fin de la compétition les voitures devront être remises à la commission de course pour un contrôle technique (sans repasser par les stands mécaniques) qui validera ensuite le résultat.

**Fin du règlement.**